

Affaires Juridiques
MLT

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment l'article L 2194-1, R 2194-2, R 2194-3 et R 2194-5,

Vu la délibération n° 2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté N°2023/74 du 5 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

Vu la décision n°2023/70 du 12 juillet 2023 relative aux marchés n°23021 Construction d'un Centre Technique Horticole sis rue de la Pointe Robert à Sannois,

Considérant qu'il y a lieu d'établir des avenants n°1 aux marchés publics n°2302101, n°2302106, n°2302107, n°2302108, n°2302109, n°2302111, n°2302112 ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires devenus nécessaires pour la bonne exécution des marchés du bâtiment visé,

Considérant la nécessité de prolonger de la durée d'exécution des marchés,

DECIDE :

Article 1 : De signer les avenants suivants :

Décision n°	Attributaire	Objet	Montant de l'avenant
Construction d'un Centre Technique Horticole sis rue de la Pointe Robert à Sannois			
2024/162	E.C.B Sarl 95110 Sannois	Marché 2302101 : Terrassement - Réseaux - Gros Œuvre – Lasure Avenant 1 : Prolongation du délai d'exécution et travaux supplémentaires	Moins-Value : 1 754,66 €HT
	SAS SME 91860 Epinay-Sous-Senart	Marché 2302103 : Étanchéité - Bardage polycarbonate Avenant 1 : Prolongation du délai d'exécution	Pas d'incidence financière
	MMS 93150 Le Blanc-Mesnil	Marché 2302104 : Menuiseries extérieures Avenant 1 : Prolongation du délai d'exécution	Pas d'incidence financière
	FRAMAFER-DUPARQUE 78320 La Verriere	Marché 2302105 : Portes sectionnelles Avenant 1 : Prolongation du délai d'exécution	Pas d'incidence financière
	E.C.B Sarl 95110 Sannois	Marché 2302106 : Menuiseries intérieures - Agencement Avenant 1 : Prolongation du délai d'exécution et travaux supplémentaires	Moins-Value : 1 963,00 €HT

Suite de la Décision du Maire n°2024/162

Décision n°	Attributaire	Objet	Montant de l'avenant
Construction d'un Centre Technique Horticole sis rue de la Pointe Robert à Sannois			
2024/162	ICCES 02200 Soissons	Marché 2302107 : Serrurerie Avenant 1 : Prolongation du délai d'exécution et travaux supplémentaires	Moins-Value : 2 827,99 €HT
	PRO EVOLUTION BAT'S 95400 Villiers le Bel	Marché 230208 : Cloisons - Plafonds suspendus - doublage isolation Avenant 1 : Prolongation du délai d'exécution et travaux supplémentaires	Plus-Value : 3 207,30 €HT
	SGL COREC 91350 Grigny	Marché 2302109 : Revêtements de sols durs et souple – Faïence Avenant 1 : Prolongation du délai d'exécution et travaux supplémentaires	Plus-Value : 1 352,80 €HT
	LAUMAX 94120 Fontenay-Sous-Bois	Marché 2302110 : Revêtements muraux – Peinture Avenant 1 : Prolongation du délai d'exécution	Pas d'incidence financière
	SGEA 95800 Cergy St Christophe	Marché 2302111 : Électricité Courants Forts et Faibles Avenant 1 : Prolongation du délai d'exécution et travaux supplémentaires	Plus-Value : 17 487,35 €HT
	VES 95520 Osny	Marché 2302112 : Chauffage - Ventilation – Plomberie Avenant 1 : Prolongation du délai d'exécution et travaux supplémentaires	Plus-Value : 7 216,88 €HT

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautail BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex, par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepté dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020
SANNOIS, le 19 décembre 2024
Pour le Maire et par délégation
Laurence TROUZIER-EVEQUE

 Pour le Maire
Par délégation
La Directrice Générale des Services
[Signature]
C. NOUAILHETAS

 *[Signature]*
Adjointe au Maire
En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,
Circulation, Stationnement et Transport Affaires Juridiques
Conseillère Communautaire

Exécutoire en vertu de l'article L. 2131-1 DU CGCT
A.R. du 20 décembre 2024
Identifiant unique de l'acte
N° 095-219505823 - 2024/12/19 - DC 2024-162-CC
Publiée le 20 décembre 2024